

nable chef de la droite voudrait faire croire à cette Chambre et au pays que nos exportations avec l'Angleterre qui étaient dans un état de stagnation sous le gouvernement conservateur, n'ont pris un véritable essor que lorsqu'il est devenu le chef de l'administration actuelle. Il sait pourtant que ce courant commercial entre le Canada et la Grande-Bretagne existait huit ou dix ans avant qu'il arrive au pouvoir, que chaque année depuis, il a toujours été en augmentant. Bien plus, M. l'Orateur, si vous tenez compte de la hausse dans les prix, de l'augmentation naturelle de la production qui fait sans cesse de nouveaux progrès dans ce pays, et que vous compariez cela avec l'augmentation qui a eu lieu depuis qu'il est au pouvoir, grâce aux avantages privilégiés qu'il a accordés à l'Angleterre, je crois pouvoir dire que la différence dans les progrès accomplis sous ces rapports n'est pas appréciable. Je dis de plus, que tout ce qui a pour effet de mettre un pays en évidence, et de nouer des relations amicales entre les nations des autres pays, est d'un grand secours dans les affaires commerciales, si ce commerce est naturellement possible; or, l'année jubilaire, en développant des sentiments de confraternité et une appréciation intelligente par une partie de l'Empire de toutes ses colonies, a aidé puissamment au développement du commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada. Mais, il faut avouer que jusqu'ici, le tarif différentiel n'a pas produit des effets aussi merveilleux que l'on s'y attendait. L'honorable chef de la droite prétend qu'il doit réussir, parce que sir Howard Vincent, à la veille même de l'abrogation des traités belge et allemand, et avant qu'il fût possible de voir quels seraient les résultats de cet arrangement, lui envoya un télégramme, que l'on pourrait appeler un télégramme impérial. Si mon honorable ami veut bien lire ce télégramme attentivement, il va constater que sir Howard Vincent n'a en vue qu'une seule chose, la joie qu'il éprouve de l'abrogation des traités belge et allemand, et en envoyant ce télégramme son auteur ne pouvait rien prévoir et par conséquent ne pouvait avoir quelque chose d'important à dire relativement aux résultats actuels dans l'augmentation du commerce entre son pays et le nôtre.

L'honorable premier ministre dit ensuite : Nous avons établi le port des lettres à un penny dans tout l'Empire. Je suis bien prêt à laisser sur ce point la déclaration faite par l'honorable chef de la gauche (sir Charles Tupper) aller devant le pays, côte à côte, avec les explications données par mon honorable ami cette après midi. Sa propre lettre, qu'il a lue, est en contradiction avec la position qu'il a prise sur cette question dans la cité de Montréal, car il prétend aujourd'hui qu'il y a deux choses de faites; d'abord, on a fait disparaître l'inertie bureaucratique qui a longtemps retardé l'établissement du

M. FOSTER.

port des lettres à un penny, et il y a à part cela les efforts admirables et persévérants de M. Henniker-Heaton. L'honorable directeur général des Postes (M. Mulock) a droit à toutes les félicitations qu'il mérite. Mais ce que je prétends avec l'honorable chef de la gauche, et ce contre lequel nous protestons, c'est que le premier ministre en accorde tout le mérite au directeur général des Postes seul, lorsque le succès obtenu est dû réellement à des efforts longs et persévérants, qui ont fini par amener un résultat satisfaisant, grâce à l'aide du directeur général des Postes. Encore une fois, je suis bien disposé à lui accorder tout le mérite auquel il a droit en cette affaire, mais quant à dire que "nous" ou "lui" avons mené à bonne fin la question du port des lettres à un penny dans tout l'empire, je crois que cette prétention n'est pas basée sur les faits, et n'est pas la véritable position qui devrait être prise par l'honorable premier ministre. L'honorable chef de la droite prétend qu'à un certain moment il n'était pas en faveur et n'a pas voulu proposer une résolution tendant à établir le port des lettres à un penny, parce qu'il ne savait pas dans quelles conditions se trouvait la position financière et autres du département des Postes; mais lorsque le directeur général des Postes lui a fait voir qu'un déficit de \$781,000 avait été réduit à \$50,000 dans une année, alors il est devenu un partisan du port des lettres à un penny. Maintenant, je dois dire que ni le directeur général des Postes ni aucun autre homme n'est capable d'établir, par un système régulier de calcul, qu'un déficit légitime qui, pour une année a été de \$781,000 ait pu être réduit à un déficit de seulement \$50,000. Pour en arriver à ce résultat il faut jouer avec les chiffres, et c'est là ce que l'on a fait, pour obtenir ce prétendu résultat, et la chose sera démontrée en temps et lieu. Mon honorable ami s'est bien gardé de dire que le gouvernement précédent, et l'ancien directeur général des Postes, qui siège à côté de moi, avait réduit considérablement le fardeau que le service postal de ce pays fait peser sur les épaules du peuple, en faisant adopter une loi par le parlement, sans pour cela se croire tenu de publier ce haut fait aux quatre coins du pays; cet avantage consistait à permettre d'expédier par la poste une once de matières postales au même prix que l'on exigeait auparavant pour une demi-once, réduisant ainsi de moitié le taux du port des lettres au grand bénéfice du peuple canadien. Ce progrès remarquable fut accompli par un ministre dans l'exercice de ses fonctions qui n'a pas cru devoir pour cela se rendre dans la métropole commerciale du pays et là, déclarer qu'il avait réduit de moitié le taux du port des lettres que le peuple était obligé de payer. Le port des lettres à un penny, est aussi, quant à ce qui concerne le directeur général des Postes, le résultat d'une erreur. Ils ont adopté le tarif différentiel par erreur, et il en a été de même lorsqu'il s'est agi du port des lettres à